

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AISNE

## DÉLIBÉRATION N° 2024-029

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

-----  
Séance du 30 AOÛT 2024  
-----

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12  
En exercice : 15  
Votants : 15

#### DATE DE CONVOCATION

22.08.2024

#### DATE D’AFFICHAGE

25.08.2024

L’an deux mil vingt-quatre, le trente août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : DAYDÉ Gérald, pouvoir à M. ALVES Diamantino. GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU Olivier. OSORIO Magali, pouvoir à Mme OROY Angélique.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **Objet : Création d’un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l’insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l’employeur que par le service public de l’emploi, avec pour objectif l’inclusion durable dans l’emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l’attribution d’une aide de l’Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d’un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d’accompagnement dans l’emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l’emploi est 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois (renouvelable 6 mois) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint technique
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 H
- Rémunération : Taux en vigueur

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec ad hoc et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions précisées ci-dessus.

- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire  
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.